



Démission de C.D.I.

Par Avaldag

Bonjour, depuis plusieurs mois mon employeur a du mal à verser mon salaire du coup il me le verse en plusieurs fois dans le mois. J'ai trouvé un nouveau travail mais normalement il y a un préavis d'un mois avant de quitter mon poste actuel. J'aimerais savoir si le préavis d'un mois est toujours obligatoire malgré le fait que mon employeur actuel ne me verse pas les salaires correctement tout en sachant que j'ai accumulé 5 semaines de cp que je n'ai pas prises.

Par kang74

Bonjour,

Une prise d'acte serait beaucoup plus longue et hasardeuse dans le contexte qu'une démission , dont vous pouvez négocier une dispense de préavis .

Le fait que vous ayez 5 semaines de CP ne change rien puisque vous ne pouvez pas travailler pendant des congés payés .